



Communiqué de presse

Luxembourg, le 17 avril 2023

Le transport d'animaux dans l'UE: un secteur dopé par les différences de coûts entre régions

- *Des milliards d'animaux vivants sont transportés chaque année dans l'UE*
- *Le transport d'animaux est avant tout motivé par des facteurs économiques*
- *Les États membres n'appliquent pas de manière uniforme la réglementation de l'UE relative au transport d'animaux*

Chaque année, des milliards de bovins, porcins, ovins, caprins, volailles et chevaux sont déplacés dans l'UE ou au-delà à des fins de reproduction, d'engraissement ou d'abattage. Agriculteurs et producteurs de viande cherchent en fait à exploiter les différences de coûts entre les régions pour gagner en rentabilité. Or plus d'un trajet sur trois excède huit heures et les normes en matière de bien-être animal ne sont pas toujours respectées, ce qui soulève des questions quant à leur validité. Dans le document d'analyse qu'elle publie aujourd'hui, la Cour des comptes européenne présente les tendances qui caractérisent le transport d'animaux. Elle y met en évidence les défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques de l'UE, ainsi que les pistes d'action à explorer dans la perspective de la révision imminente de la réglementation européenne.

Les élevages ne sont pas répartis uniformément dans les pays et les régions de l'UE, et les exploitations agricoles tendent à se spécialiser dans une espèce animale ou un stade de production. Parallèlement, le nombre d'abattoirs et d'exploitations diminue, tandis que leur taille augmente. Dans ce contexte, les agriculteurs et les producteurs de viande s'efforcent de réduire autant que possible les coûts de production et d'abattage, de maximiser les recettes et de réaliser des économies d'échelle en exploitant les différences de coûts entre les pays de l'UE. Ces facteurs encouragent le transport d'animaux, en particulier lorsque les coûts du transport ne représentent qu'une petite part du prix de détail de la viande.

«Transporter des animaux vivants sur de longues distances peut avoir des effets néfastes sur leur bien-être», a déclaré Eva Lindström, la Membre de la Cour responsable du document d'analyse. «Les États membres n'appliquent pas de la même manière la législation européenne sur le transport d'animaux, et les transporteurs peuvent chercher à profiter des failles dues aux différents systèmes de sanctions nationaux.»

Le risque existe donc que les transporteurs optent pour un itinéraire plus long afin d'éviter les pays qui appliquent plus strictement la réglementation de l'UE et imposent des sanctions plus sévères. Enfreindre les règles peut également s'avérer profitable pour les producteurs, par exemple lors du transport d'animaux inaptes, car les amendes infligées ne sont pas véritablement dissuasives.

Dans le document d'analyse, les auditeurs soulignent qu'il serait possible d'atténuer les effets néfastes du transport sur le bien-être animal en limitant le nombre et la durée des trajets, ainsi qu'en améliorant les conditions dans lesquelles ces derniers se déroulent. Cela étant, ils mettent également en avant plusieurs solutions pour éviter le

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

transport d'animaux vivants. Rapprocher le lieu d'abattage du site de production pourrait être une option: le recours à des abattoirs de proximité et à des abattoirs mobiles permettrait d'éviter de transporter des animaux et serait plus écologique. Les consommateurs sont également un important vecteur de changement: une enquête montre que certains sont prêts à payer leur viande plus cher s'ils ont l'assurance que le bien-être animal a été respecté. Les auditeurs ajoutent qu'en étant mieux informés, les consommateurs seraient plus à même de faire des choix éclairés lors de leurs achats. Instaurer un système d'étiquette relatif au bien-être animal au niveau des Vingt-Sept permettrait d'accroître la transparence et d'harmoniser l'étiquetage des viandes sur le territoire de l'UE. En définitive, les nouvelles règles pourraient également être l'occasion de promouvoir des changements structurels afin de rendre l'approvisionnement alimentaire plus durable. Plus concrètement, il faudrait mettre en place les mesures appropriées pour inciter les producteurs et les consommateurs à adopter un comportement durable. Enfin, attribuer une valeur monétaire à la souffrance animale pendant le transport et l'intégrer dans le coût de celui-ci et le prix de la viande est une option que les décideurs politiques européens pourraient envisager.

Les données sur le transport d'animaux vivants dans l'UE sont fragmentaires et la Commission européenne ne dispose pas d'une vue complète et centralisée. Les auditeurs estiment que le potentiel des technologies de l'information et les progrès technologiques pourraient être mieux exploités à cet égard. Par exemple, un système informatique mis en place au niveau de l'UE pour suivre tous les trajets des animaux vivants pourrait contribuer à centraliser les données. Dans le même ordre d'idées, l'utilisation de caméras et de capteurs permettrait de mesurer et de surveiller le bien-être animal pendant le transport.

Informations générales

Les animaux éprouvent du stress lors de leur chargement dans les véhicules. Pendant le transport, ils peuvent souffrir de la faim, de la soif, de la chaleur, du manque d'espace ou encore de l'absence de repos. Au cours de sa vie, un même animal peut être transporté plusieurs fois: les porcs engraisés et abattus en Allemagne sont souvent nés au Danemark ou aux Pays-Bas, tandis que les bovins nés en France, en Irlande ou en Lituanie sont souvent engraisés et abattus en Espagne ou en Italie. La plupart des échanges commerciaux d'animaux vivants entre États membres se font par voie routière. Selon les données disponibles concernant le transport d'animaux entre 2017 et 2021, 63 % des trajets étaient courts (jusqu'à huit heures), 33 % étaient longs et 4 % étaient très longs (plus de 24 heures). Depuis quelques années, la question du bien-être animal préoccupe de plus en plus les citoyens de l'UE. Des ONG ont attiré l'attention sur les mauvaises conditions de transport que doivent parfois supporter les animaux et le Parlement européen a créé une commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport. La politique agricole commune de l'UE n'a pas été axée jusqu'ici sur le bien-être animal pendant le transport. La Commission européenne entend proposer une législation révisée en matière de bien-être animal d'ici la fin de l'année.

Le document d'analyse 03/2023 «Transport d'animaux vivants dans l'UE: défis et pistes d'action» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu). Un [tableau de bord interactif accessible en ligne](#) permet aux médias, aux chercheurs et au grand public d'établir différentes comparaisons (pays, espèces animales ou valeur économique des mouvements).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer damijan.fiser@eca.europa.eu - M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502